

Comité technique

TC/55/24

**Cinquante-cinquième session
Genève, 28 et 29 octobre 2019**

**Original : anglais
Date : 3 octobre 2019**

RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES NOUVEAUX MEMBRES DE L'UNION AUX TRAVAUX DU TC ET DES TWP

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

RÉSUMÉ

1. L'objet du présent document est d'assister le Comité technique (TC) dans ses discussions concernant les améliorations pouvant être apportées aux courriers d'invitation aux sessions des Groupes de travail techniques (TWP) et du TC et de rendre compte des autres propositions visant à renforcer la participation aux travaux du TC et des TWP.

2. Le TC est invité à :

a) examiner les propositions visant à améliorer les courriers d'invitation aux sessions des TWP et du TC, qui figurent au paragraphe 10 et à l'annexe IV du présent document,

b) examiner s'il convient de fournir des orientations sur le contenu et le format du séminaire proposé afin de communiquer l'importance des travaux techniques réalisés à l'UPOV et

c) noter que les invitations aux TWP, à leurs sessions de 2019, ont été modifiées pour inviter les membres à indiquer les sujets auxquels ils souhaitent participer par voie électronique.

3. Le présent document est structuré comme suit :

RÉSUMÉ.....	1
AMÉLIORATION DES COURRIERS D'INVITATION AUX RÉUNIONS DU TC ET DES TWP	2
Rappel	2
Procédures actuelles et améliorations possibles	2
Résumé des commentaires reçus	2
AUTRES PROPOSITIONS VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU TC ET DES TWP	3
Organisation d'un séminaire à Genève	3
Participation aux réunions du TC et des TWP par voie électronique.....	3
Annexe I	Procédure de remise des invitations aux sessions du Comité technique (TC) et des Groupes de travail techniques (TWP)
Annexe II	Exemple de circulaire d'invitation électronique aux sessions du TC
Annexe III	Exemple de circulaire d'invitation électronique à une session de TWP
Annexe IV	Réponses à la circulaire E-19/013 invitant les membres à proposer des améliorations pouvant être apportées aux courriers d'invitation aux réunions du TC et des TWP

4. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

TC :	Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP :	Groupes de travail techniques
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères

AMÉLIORATION DES COURRIERS D'INVITATION AUX RÉUNIONS DU TC ET DES TWP

Rappel

5. À sa cinquante-quatrième session tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2018, le Comité technique (TC) a examiné les propositions visant à renforcer la participation aux travaux du TC et des TWP (voir les paragraphes 191 à 195 du document TC/54/31 "Compte rendu").

6. Le TC note que les invitations aux réunions de l'UPOV et les autres renseignements pertinents sont envoyés aux personnes de contact désignées par le représentant auprès de l'UPOV de chaque membre de l'Union. Il note également que la liste des personnes de contact peut contenir autant d'experts compétents que nécessaire et que les membres peuvent mettre à jour leur liste de personnes de contact à tout moment.

7. Le TC convient d'inviter les membres à tenir le Bureau de l'UPOV informé des améliorations pouvant être apportées aux courriers d'invitation aux réunions du TC et des TWP.

Procédures actuelles et améliorations possibles

8. Le 12 avril 2019, le Bureau de l'Union a envoyé la Circulaire E-19/013 au TC et aux TWP, invitant les membres à tenir le Bureau de l'UPOV informé des améliorations pouvant être apportées aux courriers d'invitation aux réunions du TC et des TWP. Les annexes I à III du présent document présentent les procédures actuelles et les améliorations possibles, accompagnées d'exemples d'invitation aux sessions du TC et des TWP.

9. Les commentaires ont été reçus par les membres suivants (par ordre alphabétique), en réponse à la circulaire E-19/013 : Allemagne, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Union européenne. Tous les commentaires reçus figurent à l'annexe IV du présent document.

Résumé des commentaires reçus

10. Afin de faciliter l'analyse et la prise en compte des améliorations pouvant être apportées aux courriers d'invitation aux réunions du TC et du TWP, les commentaires reçus sont synthétisés comme suit :

Invitations

- envoyer les invitations plus tôt que les trois mois précédant les sessions TWP prévus actuellement (p. ex. six mois avant);
- modifier le courrier électronique de la circulaire pour améliorer la visibilité des invitations (modification de la police, de la taille de la police, de la couleur et du champ "objet");
- utiliser des expéditeurs spécifiques et non le compte de messagerie institutionnel de l'UPOV pour délivrer les invitations;
- diffuser les invitations sur le site Internet de l'UPOV et demander à ce qu'une lettre/signature de soutien soit retournée;
- publier les invitations sur les réseaux sociaux.

Destinataires des invitations

- envoyer une circulaire aux représentants au Conseil de chaque membre de l'Union afin :
 - d'attirer leur attention sur l'importance de tenir à jour les listes de personnes désignées au TC et aux TWP;
 - d'expliquer qu'il est possible d'avoir plus d'une personne désignée au TC et aux TWP.

Contenu des sessions de TC et des TWP

- inviter les participants à présenter des exposés sur des sujets pertinents durant la session;
- regrouper les sujets d'intérêt pour les obtenteurs sur certains jours de sessions;
- proposer une vidéo sur le site Internet pour présenter les avantages de la participation aux sessions de TC et des TWP.

11. Le TC est invité à examiner les propositions visant à améliorer les courriers d'invitation aux sessions des TWP et du TC, qui figurent au paragraphe 10 et à l'annexe IV du présent document.

AUTRES PROPOSITIONS VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU TC ET DES TWP

Organisation d'un séminaire à Genève

12. À sa cinquante-quatrième session tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2018, le Comité technique (TC) a examiné les propositions visant à renforcer la participation aux travaux du TC et des TWP (voir les paragraphes 191 et 192 du document TC/54/31 "Compte rendu").

13. Le TC rappelle les résultats de l'enquête menée en 2016 qui indiquent que les contraintes budgétaires étaient la principale raison pour laquelle un plus grand nombre de membres ne pouvaient pas participer aux réunions de l'UPOV. Le TC convient qu'il serait utile de faire connaître l'importance des activités techniques menées à l'UPOV et il convient également de proposer l'organisation, à Genève, d'un séminaire tenu parallèlement aux sessions de l'UPOV.

14. En concertation avec les présidents du TC et du Comité consultatif, il est proposé que le TC fournisse des orientations sur le contenu et le format du séminaire proposé, pour permettre au Comité consultatif de les examiner.

15. Le TC est invité à examiner s'il convient de fournir des orientations sur le contenu et le format du séminaire proposé afin de communiquer l'importance des travaux techniques réalisés à l'UPOV.

Participation aux réunions du TC et des TWP par voie électronique

16. Le TC convient que la participation à ses réunions et à celles des TWP pourrait être renforcée en rendant possible la participation par voie électronique à certains sujets. Le TC convient d'inviter les membres à indiquer les sujets qu'ils souhaitent examiner par voie électronique lors des prochaines sessions du TC et des TWP. Le président concerné, le Bureau de l'Union et le pays hôte réfléchiront à la suite à donner à ces demandes (voir le paragraphe 195 du document TC/54/31 "Compte rendu").

17. Les invitations aux TWP, à leurs sessions de 2019, ont été modifiées afin d'inviter les membres à indiquer les sujets auxquels ils souhaitent participer par voie électronique. Le Bureau de l'UPOV a reçu une demande de participation par voie électronique au BMT de deux organisations ayant le statut d'observateur.

18. Le TC est invité à noter que les invitations aux sessions de 2019 des TWP ont invité les destinataires à indiquer les sujets auxquels ils souhaitent participer par voie électronique.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

PROCÉDURE DE REMISE DES INVITATIONS AUX SESSIONS DU COMITÉ TECHNIQUE (TC) ET
DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES (TWP) :

Délai de remise des invitations

Les circulaires d'invitation électroniques pour les sessions du TC sont envoyées par courrier électronique en même temps que les invitations pour les sessions du Conseil (c'est-à-dire cinq mois avant les sessions). Un exemple de circulaire d'invitation électronique à une session du TC figure à l'annexe II du présent document.

Les circulaires d'invitation électroniques aux sessions du TWP sont envoyées par courrier électronique trois mois avant les sessions. Un exemple de circulaire d'invitation électronique à une session du TWP figure à l'annexe III du présent document.

Liste des personnes désignées dans les organes de l'UPOV

Le représentant de chaque membre de l'Union au Conseil est chargé de désigner les personnes auprès des organes pertinents de l'UPOV, notamment le TC et les TWP (voir le paragraphe 10 du document UPOV/INF/15/3, "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV").

Invitations aux sessions du Comité technique

Les invitations aux sessions du Comité technique sont envoyées aux ministres des affaires étrangères des membres et des observateurs et aux chefs de secrétariat des organisations membres et des organisations ayant le statut d'observateur. En outre, des copies pour information sont envoyées aux ministres de l'agriculture et aux missions permanentes des membres et des observateurs et aux personnes désignées des membres et observateurs dans le TC.

Invitations aux sessions des groupes de travail techniques (TWP)

Les invitations aux sessions des groupes de travail techniques sont envoyées aux personnes désignées des membres ou observateurs dans les groupes de travail respectifs. En outre, les invitations aux sessions des TWP sont également envoyées aux personnes désignées des membres et observateurs dans le TC.

AMÉLIORATIONS POSSIBLES À APPORTER AUX COURRIERS D'INVITATION AUX SESSIONS DU TC
ET DU TWP

Envoyer une circulaire aux représentants auprès du Conseil de chaque membre de l'Union pour :

- Attirer leur attention sur l'importance de tenir à jour les listes de personnes désignées au TC et aux TWP;
- Expliquer qu'il est possible d'avoir plus d'une personne désignée au TC et aux TWP.

[L'annexe II suit]

EXEMPLE DE CIRCULAIRE D'INVITATION ELECTRONIQUE POUR LES SESSIONS DU TC



Union internationale pour la protection des obtentions végétales

E-18/051
TC 18

Le Secrétaire général de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) présente ses compliments et a l'honneur d'adresser par la présente une invitation à participer à la

Cinquante-quatrième session du Comité technique,

Qui se tiendra au siège de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, Genève, les 29 et 30 octobre 2018. La session débutera lundi à 9 h 30 et se terminera mardi à 17 h 30.

./ Le projet d'ordre du jour de la session est joint en annexe (document TC/54/1). Les documents de travail seront mis à disposition sur le site Internet de l'UPOV.

Les langues de travail seront l'allemand, l'anglais, l'espagnol et le français; l'interprétation simultanée sera proposée dans ces langues.

./ Veuillez communiquer à l'Office de l'Union les noms des personnes participant à la session susmentionnée à l'aide du formulaire d'inscription ci-joint d'ici au 12 octobre 2018.

Le 1^{er} juin 2018

Annexes : document TC/54/1 et formulaire d'enregistrement

Distribution : – Ministres des affaires étrangères des membres et observateurs/
Chefs de secrétariat des organisations membres
– Chefs de secrétariat des organisations ayant le statut d'observateur

Copie pour information : – Ministres de l'agriculture des membres et observateurs
– Missions permanentes des membres et observateurs
– Personnes désignées des membres et observateurs dans le Comité technique

[L'annexe III suit]

EXEMPLE DE CIRCULAIRE D'INVITATION ÉLECTRONIQUE À UNE SESSION DU TWP



Union internationale pour la protection des obtentions végétales

Circulaire F 19/042
TWF 2019

Le 25 mars 2019

Madame,
Monsieur,

En concertation avec le président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), j'ai le plaisir de vous inviter à participer à la

Cinquantième session du
Groupe de travail technique sur les plantes fruitières de l'UPOV

qui se tiendra à Budapest (Hongrie) du 24 au 28 juin 2019.

- ./. Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour (document TWF/50/1). Veuillez noter que des points seront supprimés de l'ordre du jour si les documents prévus n'ont pas été reçus par le Bureau de l'UPOV au moins quatre semaines avant le début de la session. D'autres documents ou documents de travail seront distribués en temps voulu.

Les langues de travail seront l'allemand, l'anglais, l'espagnol et le français, toutefois, aucun service d'interprétation ne sera proposé dans ces langues.

À sa cinquante-quatrième session, le Comité technique (TC) convient que la participation à ses réunions et à celles des TWP pourrait être renforcée en rendant possible la participation par voie électronique à certains sujets. Le TC convient d'inviter les membres à indiquer les sujets qu'ils souhaitent examiner par voie électronique lors des prochaines sessions du TC et des TWP. Le président concerné, le Bureau de l'Union et le pays hôte réfléchiront à la suite à donner à ces demandes (voir le paragraphe 195 du document TC/54/31, "Compte rendu"). Veuillez indiquer au Bureau de l'Union les sujets auxquels vous souhaitez participer par voie électronique. Le président du TWF, en concertation avec le Bureau de l'Union et le pays hôte, réfléchira à la suite à donner à toute demande reçue.

- ./. Afin que le programme puisse être établi et que les logements puissent être réservés à temps, nous vous saurions gré de bien vouloir remplir et nous retourner le formulaire d'inscription ci-joint concernant la session du TWF aux adresses indiquées sur le formulaire, d'ici au 24 mai 2019 au plus tard.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Peter Button
Secrétaire général adjoint

Distribution : Liste TWF + TC

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV

RÉPONSES À LA CIRCULAIRE E-19/013 INVITANT LES MEMBRES À PROPOSER DES AMÉLIORATIONS POUVANT ÊTRE APPORTÉES AUX COURRIERS D'INVITATION AUX RÉUNIONS DU TC ET DES TWP

UNION EUROPÉENNE

TWO

En réponse à votre invitation à proposer des améliorations à apporter aux courriers d'invitations TWP, je souhaite vous suggérer d'ajouter dans le corps du texte que les participants sont invités et encouragés à présenter tout nouveau sujet pertinent dans leur secteur ou de leur compétence durant la TWP (dans un délai déterminé). J'ai conscience que, suivant le fonctionnement habituel de l'UPOV, l'ordre du jour de chaque réunion est défini au cours de la réunion précédente. Toutefois, nous avons à présent un point de l'ordre du jour intitulé "Questions à prendre en considération dans l'examen DHS...", qui, à mon sens, constitue une très bonne innovation, car elle permet d'ouvrir le débat sur des nouveaux sujets potentiels sans avoir à perdre une année. Par conséquent, nous encouragerions les participants à profiter de cette possibilité et de proposer des exposés afin de communiquer des renseignements ou des questions.

TWF

Envoyer des invitations à un cercle plus large, comme proposé, améliorera sans aucun doute la situation. Je me souviens avoir transmis l'invitation à certains collègues de l'Union européenne par le passé. Le pays avait cessé de participer aux Groupes de travail techniques de l'UPOV à un moment donné et, par conséquent, les experts techniques concernés ne recevaient plus d'invitation. Les interlocuteurs officiels recevaient toujours l'invitation, mais elle n'était plus transmise aux experts. Les experts participant aux Groupes de travail techniques pourraient être invités à encourager des experts d'autres pays qu'ils connaissent à participer. La participation aux Groupes de travail techniques de l'UPOV fait partie des exigences de qualité de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV).

Une autre amélioration à apporter concerne les équipements de visioconférence. Ce mode de participation commence à se développer, mais il est loin d'être pleinement opérationnel. Pour ce faire, il faudrait que la salle de conférence soit entièrement dotée d'équipements de visioconférence et, à ma connaissance, c'est aujourd'hui rarement le cas. Dans l'Union européenne du moins, certains experts voyagent en dehors de l'Europe pour des raisons de principe. Il convient à mon sens de promouvoir l'installation d'équipements de visioconférence opérationnels auprès des organisateurs des groupes de travail.

Dans le secteur des fruits, nous nous sommes efforcés d'encourager la participation des obtenteurs. Nous sommes parvenus à les convaincre de participer aux réunions, mais ils souhaitent que les sujets présentant un intérêt pour eux soient regroupés sur un ou deux jours afin que leur participation soit plus efficace. Le Bureau de l'UPOV a pu faire une proposition à cet égard.

Pour conclure, je pense qu'il serait bénéfique d'organiser davantage de visioconférences avec les experts concernés (p. ex. examinateurs DHS, obtenteurs) lorsque des sujets ou des espèces spécifiques sont abordés.

ALLEMAGNE

Je vous remercie pour la circulaire. Nous n'avons pas de commentaire ou de suggestions à formuler. Les listes de distribution et les informations contenues dans le courrier d'invitation fonctionnent bien en Allemagne.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Les invitations aux réunions et aux événements organisés par l'UPOV sont envoyées aux contacts haut placés, selon la procédure convenue au sein de l'UPOV. Cette pratique n'est pas nécessairement problématique en soi, cependant, elle repose sur le fait que l'autorité nationale dispose d'un système de distribution des invitations et une connaissance de la tenue de la réunion à tous les niveaux. En général, les invitations aux TC ne sont pas envoyées directement aux personnes susceptibles de participer ou à celles qui sont directement impliquées dans une activité technique opérationnelle.

ANNEXE IV

Il n'est pas rare qu'une autorité soit pourvue d'un organe administratif/juridique de POV distinct de l'organe technique. Il se peut que l'organe technique ne soit pas le Ministère de l'agriculture, c'est pourquoi il serait bon de ne pas considérer qu'un organe du POV fasse nécessairement partie du Ministère de l'agriculture.

Nous suggérons qu'un protocole d'invitation différent de celui qui est utilisé pour le Conseil et le Comité administratif et juridique (CAJ) soit envisagé pour le TC dans les cas où il est nécessaire de s'adresser à une autorité pour établir un contact technique officiel. Chaque représentant membre de l'Union est déjà chargé de désigner des personnes, toutefois, il peut être utile de demander spécifiquement à ce qu'un représentant technique soit désigné. Les invitations sont actuellement transmises en copie aux personnes ayant participé au TC, mais ce système se base sur les participations antérieures.

Les invitations au TWP sont actuellement envoyées au moins trois mois avant le début des sessions. Nous estimons que cette échéance est très courte et recommandons un délai plus long, de préférence six mois. Les lieu et date de la prochaine session de TWP sont annoncés au moins un an à l'avance, mais les précisions nécessaires afin d'organiser le voyage et d'établir un budget ne sont pas communiquées.

ROYAUME-UNI

TWA

- Diffuser les invitations sur le site Internet de l'UPOV, accompagnées des autres documents relatifs à la réunion, au lieu de les envoyer par courrier électronique à des personnes spécifiques. Vous toucherez ainsi un public plus large. Vous pourriez demander à ce qu'un courrier/une signature de soutien soit retourné avec toute invitation destinée aux délégués "inconnus".
- Annoncer que les invitations sont envoyées via les médias sociaux, et prévoir des rappels lorsque le délai approche
- Faire en sorte que l'invitation soit différente des autres circulaires de l'UPOV afin qu'elle se démarque : police, taille et couleur de police différentes, etc.
- Le pays hôte pourrait émettre les invitations, de sorte qu'elles soient plus visibles dans les boîtes de réception des destinataires
- Envoyer un rappel

BMT

Nous sommes conscients que vos courriers électroniques sont rédigés d'après un modèle type, cependant, ces normes de présentation peuvent être la raison pour laquelle vos invitations passent inaperçues. Nous suggérons qu'un format spécifique soit utilisé pour les invitations afin que ces dernières puissent être rapidement identifiables.

Dans le même ordre d'idées, le numéro de l'UPOV (p. ex. E 19 013) pourrait être inséré à la fin du champ "objet", afin que l'invitation ressorte davantage dans une boîte de réception bien remplie.

Il est difficile de s'assurer que les personnes concernées assistent à la réunion, car chaque membre aura sa propre manière de choisir les délégués. Souvent, les personnes assistant à la réunion sont des "représentants des pays", qui ne sont pas nécessairement des experts techniques. Il est peu probable que cette situation change, cependant, la diffusion de publicités (p. ex. une courte vidéo sur les avantages de la participation aux réunions) mises en valeur sur le site Internet ou sur les médias sociaux pourrait mettre en évidence les objectifs des réunions. Par conséquent, les États membres pourraient être incités à reconsidérer et adapter la sélection de leur représentant.

[Fin de l'annexe IV et du document]